



Sommaire

- Le Mot du Maire
- Travaux et Projets
- Divers et Associations
- Finances
- Urbanisme
- Evènements et Agenda
- Ecole et Jeunesse
- Infos CCPEVA
- Etat civil
- Tourisme
- Forets
- Un peu d'histoire

Un jour viendra...

Extrait du discours de Victor Hugo à l'occasion du Congrès de la Paix à Paris le 21 Aout 1849

« Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées, en s'étonnant que cela ait pu être ! Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies... Et Français, Anglais, Belges, Allemands, Russes, Slaves, Européens, Américains, qu'avons-nous à faire pour arriver le plus tôt possible à ce grand jour ? Nous aimer. »

Le Mot du Maire

Chers Vinzolois,

Nous ne nous pouvons pas rester indifférents au contexte actuel dont notre pays est confronté : après les années 2020-2021 de crise sanitaire, les années 2022 à 2024 ont vu la guerre arrivée à notre porte.

Les guerres commencent à embraser le monde, la crise économique dont beaucoup de Français en subissent les conséquences, les prémices de 2025 sont loin d'être encourageant sur ces sujets. Nous savons parfaitement bien que ces contraintes pèsent énormément sur votre vie sociale et économique.

Ayons espoir et gardons la confiance en l'avenir. Sachez que c'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents restent mobilisés pour conduire nos projets et surtout adapter nos décisions face à cette crise (baisse de dotations, de subventions, hausse des charges de fonctionnement...) tout en préservant votre sécurité et le cadre de vie de notre commune.

Cette qualité de vie, elle passe par le maintien de nombreux services à la population.

Cette qualité de vie, elle existe aussi grâce à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social.

Le contexte économique ne nous permettra pas, sans doute, de réaliser les projets envisagés aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Quoi qu'il en soit, il faut avoir des projets, et il faut préparer l'avenir de notre jeunesse. C'est notre but à tous et c'est ce à quoi nous nous employons au niveau de notre Commune.

J'ai un regret après quelques années passées au sein du conseil municipal, c'est la perte du respect par l'incivilité grandissant qui est un vrai fléau dans notre vie au quotidien : dégradations en tout genre, casses, déchets abandonnés, vitesses excessives et dangereuses, insultes et agressions verbales, harcèlement, impolitesse, non-respect des réglementations, chiens errants... Ce manque de respect grandissant n'est pas tolérable. Le respect, c'est l'essence même de notre vie et c'est tous ensemble que nous devons combattre ce manque de respect.

Bonne lecture !

Le Maire, Marie-Pierre Girard



RESULTATS 2024 :

Le compte financier unique (CFU) a été voté lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025.

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Total exercice 2024
Fonctionnement	1 009 430.78	1 440 598.84	431 168.06
Investissement	780 353.59	1 384 992.74	604 639.15
Total	1 789 784.37	2 825 591.58	1 035 807.21

	Clôture 2023	Affectation résultat 2023	Exercice 2024	Résultat clôture 2024
Fonctionnement	1 177 477.09	700 122.33	431 168.06	908 522.82
Investissement	-700 122.33		604 639.15	-95 483.18
Total	477 354.76	700 122.33	1 035 807.21	813 039.64

Malgré une rigueur et un suivi régulier, les dépenses de fonctionnement subissent l'inflation générale, notamment les dépenses d'énergie-électricité-chauffage urbain (108 288 euros).

À noter une hausse des recettes de fonctionnement au chapitre revenus des immeubles (toutes locations confondues) et des taxes fiscales.

Au niveau des Investissements, un nouvel emprunt a été contracté en 2024 afin d'aider au financement des travaux de rénovation de l'école : travaux qui ne débiteront finalement qu'en 2025.



BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

Le budget prévisionnel a été voté lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025.

Le volume global du budget primitif de la Commune, tous mouvements confondus, s'élève à **3 866 709,06 euros**.

Par section -investissement et fonctionnement- le budget primitif 2025 du budget principal se décompose comme suit :

Fonctionnement : 1 988 516,13 euros

Investissement : 1 878 192,93 euros

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 774 435,65 euros

À NOTER :

Quelques acquisitions de matériels sont budgétisées, comme du mobilier pour l'école, des vestiaires pour le personnel, des chaises et tables pour les salles communes, des chaînes pour le tracteur, panneaux de signalisation routière etc... (pour un montant de 30 000 euros)

Les stores de la mairie seront changés cette année (30 000 euros), et la chaudière de la salle des fêtes a été remplacée en ce début d'année, dépense qui n'était pas prévue (26 000 euros) ainsi que la VMC de la salle des fêtes (9 000 euros)

Des travaux d'aménagement divers sont prévus dans et autour du local sanitaire du camping, à hauteur de 28 000 euros, ainsi que le marquage au sol de signalisation routière (devis en cours).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLOUÉES EN 2025 :

Association des Parents d'élèves	1 000 €
Association des Parents d'élèves subvention exceptionnelle	4 700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400 €
Association « Les Vienzi'ys »	400 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	400 €
Association de Gymnastique Féminine	400 €
Association des Donneurs de Sang	400 €
ADMR SSIAD Chablais Est	400 €
Comité des fêtes	1 000 €
JMF	205 €
Ecole de musique Neige et Soleil	520 €
Familles rurales centre de loisirs Marin	375 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	10 200 €

BUDGET POMPES FUNEBRES

Le compte financier unique (CFU) de l'année 2024 fait apparaître aucun mouvement. Il a été voté, ainsi que le budget primitif 2025 lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025.

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Total exercice 2024
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00

	Clôture 2023	Affectation résultat 2023	Exercice 2024	Résultat clôture 2024
Fonctionnement	15 528.22	0.00	0.00	15 528.22
Investissement	-5 280.00		0.00	-5 280.00
Total	10 248.22	0.00	0.00	10 248.22

Le volume global du Budget Primitif des pompes funèbres 2025 de Vinzier s'élève, tous mouvements confondus à 31 368.22 €.

Par section (investissement et fonctionnement), le Budget Primitif 2025 du budget pompes funèbres se décompose comme suit :

Fonctionnement : 20 808.22 €

Investissement : 10 560,00 €

Les inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine pour les petites sections devaient se faire avant le 28 mars. Actuellement 89 enfants fréquentent l'école maternelle et primaire de Vinzier. Les effectifs prévus pour l'an prochain paraissent être semblables à ceux des années précédentes (95). Une interrogation demeure toutefois quant aux inscriptions plus tardives d'enfants en âge supérieur changeant d'école en cours de scolarité. Cela concerne notamment les familles déménageant entre avril et la rentrée de septembre.

L'école de Vinzier cette année ne manque pas de projets ni d'animations pédagogiques.

Depuis l'an dernier le corps enseignant a souhaité profiter de manière plus régulière des activités proposées par la CCPEVA. Ces activités sont gratuites et proposées soit dans l'enceinte de l'établissement soit dans des lieux adaptés selon l'objet de l'animation. Les animations choisies cette année ont pour thèmes principaux la nature et l'environnement.



- Des animations ont eu lieu dans l'école sur la fabrication des fromages locaux que sont l'abondance et le vacherin. Les enfants ont pu sur 2 sessions, découvrir l'histoire de ces fromages, en fabriquer eux-mêmes et surtout les goûter !
- Certaines classes ont pu participer aux actions proposées à l'occasion des journées du patrimoine.
- Des animations dans la nature ont eu lieu pour différentes classes dans les bois de Larringes, à proximité du collège du plateau de Gavot, mais aussi près du Mont Benand pour étudier les traces d'animaux ou encore au lac de la Beunaz avec l'exploration des zones humides.
- Des intervenants du service déchets de la CCPEVA ont pu expliquer aux enfants les actions en matière de gestion des déchets, de recyclage ou encore de compostage.



Un des projets phares de cette année 2024/2025 a été le voyage scolaire en **classe de neige aux Houches**, au centre de Montvauthier. Ce projet qui se renouvelle tous les 4 ans a permis à une cinquantaine d'enfants (classes de CE1 à CM2) de partir une semaine, entourés de leurs deux institutrices Mesdames JACQUES et REMILI ainsi que de 4 papas volontaires et dévoués.

Au programme : séance d'écritures, apprentissage de la vie en collectivité et activités loisirs sur le domaine skiable des Houches. Les enfants ont bénéficié d'une semaine d'ensoleillement maximum et de conditions de neige optimales. Ce projet

soutenu par la Commune de Vinzier, le Conseil Départemental 74 et l'APE de Vinzier a été une grande réussite et les enfants (comme les adultes !) sont revenus enchantés !

Les enfants des autres classes allant de la petite section jusqu'au CP n'ont pas été en reste en matière de sports d'hiver puisqu'ils ont aussi bénéficié d'une semaine de cours de ski à Bernex en mars 2025. Cette semaine de cours intensifs a permis de compléter les cours des samedis matins, organisés pour les enfants volontaires dans le cadre des actions sociales de l'APE. Des grands progrès ont été remarqués pour tous les niveaux, et les enfants en sont ressortis ravis.

Le cycle natation est un cycle obligatoire dans les écoles primaires. Jusqu'à l'an dernier, les cours étaient financés par la CCPEVA dans le cadre du « savoir-nager ». À compter de cette année l'intercommunalité ne participera plus au financement de ces activités, par souci d'économies budgétaires. C'est donc la Commune qui a repris à sa charge les cours, ainsi que le transport en bus, pour les 2 semaines consécutives de cours les matins qui auront lieu à Châtel à compter du 7 avril 2025.



D'autres projets ont eu lieu ou auront lieu dans l'année : la participation aux cérémonies officielles de commémorations pour les classes de primaires, la participation aux Jeunesses Musicales de France (JMF) avec la présentation de spectacles, le spectacle de Noël ouvert à tous les parents, la participation au grand concert réunissant les classes de CM2 et les collégiens du collège du Gavot afin de nouer des liens entre les classes (avec la participation d'environ 400 enfants), ou encore la participation au programme du Printemps Académique des

Maternelles, avec l'ouverture de classes de grande section et CP aux parents volontaires, afin de découvrir ce qu'on apprend et comment on apprend en maternelle. Une sortie scolaire aura également lieu en fin d'année dont le thème n'est pas encore défini, mais qui rassemblera l'intégralité des enfants de l'école afin de continuer à fédérer une cohésion entre tous.

Projet rénovation de l'école

Le Conseil Municipal a validé en séance du 8 avril 2025, l'avant-projet de travaux de rénovation de l'école. Le projet se déclinera en 2 tranches (réalisées sur 2 ans).

1^{ère} phase - 764 040 € : rénovation des sanitaires, des toitures, remplacement des menuiseries, installation de panneaux photovoltaïques et modification des armoires électriques.

2^{ème} phase - 184 200 € : changement des radiateurs électriques, pompe à chaleur et détection automatique des lumières.

S'ajoutera à ces montants de travaux le désamiantage des locaux, et l'acoustique des classes.

Ces travaux sont subventionnés : par le Conseil Départemental, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

Centre de loisirs du Pays de Gavot :

C'est LEO LAGRANGE qui assure actuellement le service de centre de loisirs pour les 7 Communes du plateau de Gavot. Leur contrat prendra fin le 30 juin 2025.

Une recherche de prestataire est en cours afin d'assurer la continuité du centre de loisirs à partir du 1^{er} juillet 2025. Il est à noter que seules les vacances scolaires seront concernées, les mercredis ne seront plus pris en charge par le nouveau prestataire.

Seules 4 Communes du Plateau de Gavot (Larringes-Bernex-Saint Paul et Vinzier) ont signé ensemble ce nouveau groupement de commande. Les activités du centre seront proposées dans divers locaux des 4 communes, selon les périodes de vacances scolaires, la problématique de locaux n'étant toujours pas résolue.



Vous avez dit Taxe de séjour ? De quoi parle-t 'on ?

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants :

- Palace
- Hôtel de tourisme
- Résidence de tourisme
- Meublé de tourisme ou location de vacances entre particuliers (dont chambre chez l'habitant)
- Chambre d'hôtes
- Village de vacances
- Hébergement de plein air (camping, caravanage, aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique)
- Port de plaisance

La taxe de séjour est due par personne et par nuit. Son montant varie selon :

- Le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc...)
- Le classement ou non de l'hébergement.

Certaines personnes sont exonérées :

- Enfant de moins de 18 ans
- Titulaire d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune
- Bénéficiaire d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Personne occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le conseil communautaire.

Le vacancier doit payer la taxe de séjour au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire ou au professionnel qui assure le service de réservation par internet pour le compte du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire.

La taxe de séjour est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la Communauté de Communes, ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Le loueur, ou hébergeur doit encaisser la taxe de séjour, selon la tarification en vigueur établie par la Communauté de Communes, effectuer la déclaration et procéder au reversement de la taxe auprès de la CCPEVA.

UNE QUESTION ? Les services de la Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallée d'Abondance restent à votre entière disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

Pour toute question sur la taxe de séjour, contactez-les :

- Par courriel : ccpeva@taxesejour.fr
- Par téléphone : 04 28 38 52 80

Travaux et Projets



Eclairage Public

La 3ème tranche de travaux est prévue printemps 2025 : un relevage et un métrage a été effectué au début du mois de mars par l'entreprise DEGENEVE.

Les secteurs concernés sont Mérou, Le Pied de la Fin et le Chef-Lieu

Maison de Santé

Les travaux sont terminés depuis le 15 avril 2025.

Pour mémoire, les travaux ont permis la création d'un 5ème cabinet, ainsi qu'une salle de réunion et d'un local pour une assistante médicale.

Pour la réalisation de ces travaux la Commune a obtenu le soutien financier du Conseil Départemental et de l'ARS.



Rénovation des salles « sous l'école et « salle des gîtes » :

Un grand coup de neuf a été réalisé par les services techniques dans ces 2 salles.



Salle sous l'école : peintures, boiseries, changement des luminaires, changement du wc et du lavabo

Salle commune des gîtes : peintures, boiseries, cuisine, rajout d'un wc et d'un lave main.

Ces salles permettent l'accueil des associations à l'occasion

de leurs réunions habituelles et l'accueil de familles pour des repas familiaux (capacité limitée, se renseigner auprès du secrétariat)



Eglise : la société RESIROC, entreprise de résines et traitement de l'humidité a établi un devis, après une visite du bâtiment : ce procédé d'assèchement électro-cinétique permettra de traiter les remontées capillaires d'humidité. Un appareil électronique type E VO 35 sera installé à l'intérieur de l'Eglise. Le devis comprend un contrôle et un suivi assèchement (sondages et mesures).



Chemin des planètes :

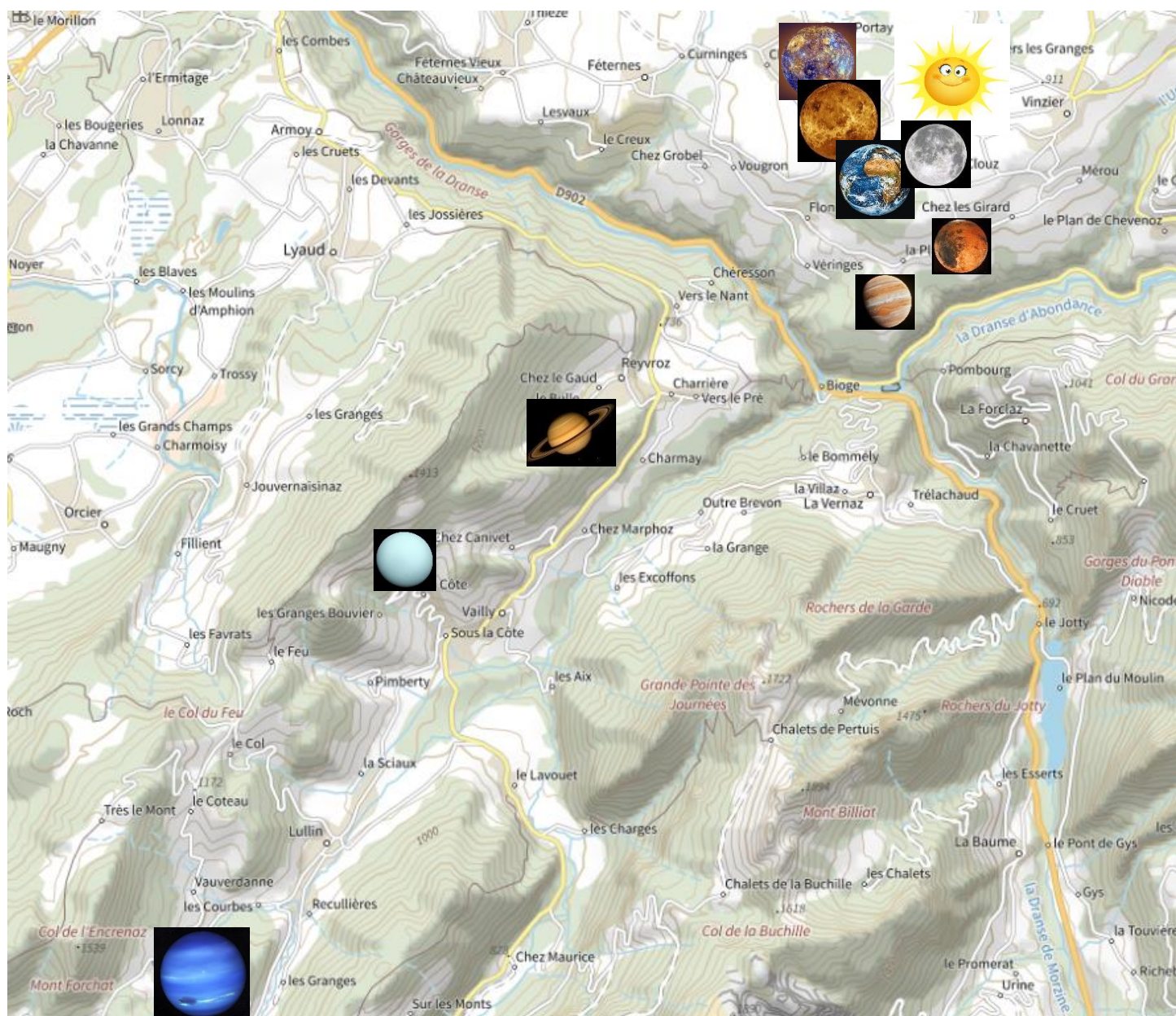
Ce chemin représente la distance (à l'échelle 1/360 000 000ème) des 8 planètes existantes par rapport au soleil, l'observatoire de Vinzier représentant le soleil, la planète la plus éloignée de celui-ci étant Neptune matérialisée au Mont Forchat. Distance totale de 13 km (sentier du GR).

En marchant, vous vous déplacez à la vitesse lumière. Exemple, du soleil (observatoire) à la terre (Chemin du Neray), vous marcherez 8 mn : c'est le temps que met la lumière du soleil pour parvenir à la terre.

Après une visite sur sites, les planètes ont été retrouvées ! 2 planètes cependant ont disparu du visuel (Mars à Vinzier et Saturne à Reyvroz).

Les planètes existantes encore en état seront remises en service. Une rencontre est prévue avec la CCPEVA (service pays d'art et d'histoire et espaces Valléens) et avec la société astronomique du Léman pour les modalités de réfection des planètes.

Les Nuits des étoiles se dérouleront les 1, 2 et 3 août 2025. Cette année encore, plus de 500 manifestations seront organisées par 350 clubs, associations, collectivités territoriales.



Bâtiments : travaux extérieurs

Vous envisagez de faire des travaux à l'extérieur de votre maison. Il peut s'agir de modifications de l'aspect extérieur tels qu'un élément de la maison (toiture, porte, fenêtre, volet, gouttière, cheminée, façade...) ou l'isolation thermique par l'extérieur, d'installations diverses telles que pergola, carport, appentis, abri de jardin, véranda, terrasse, piscine, jacuzzi, clôture ou panneaux solaires, et de travaux divers tels que coupe et abattage d'arbres, terrassement, puits ou forage.

Certains peuvent être réalisés sans autorisation particulière, d'autres, selon leur nature ou leur importance, nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) :

Exemple 1

Une pergola est une tonnelle formée de poteaux ou de colonnes et de poutrelles pouvant servir de support à des plantes grimpantes.

Un carport est une structure extérieure destinée à abriter des véhicules. Il est généralement composé d'un toit soutenu par des piliers, avec des parois ouvertes.

Un appentis est un toit à un seul versant dont le faîte s'appuie sur ou contre un mur.

Règles de distance de la pergola, du carport ou de l'appentis : vous devez respecter des règles de distance par rapport à vos limites de propriété. Ces règles sont prévues dans le document d'urbanisme de la Commune (PLU) où se situe votre projet.

Exemple 2 :

Le ravalement ou la mise en peinture de votre façade, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment, est dispensé d'autorisation d'urbanisme. Cependant, si vous modifiez l'aspect extérieur (par un changement de couleur ou de matériaux), vos travaux sont soumis à déclaration préalable de travaux (DP).

Ainsi, avant tout début de travaux extérieurs, consulter la mairie qui vous renseignera et/ou le site du gouvernement - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36779>



Un nuancier est disponible en mairie : à titre d'exemple, les couleurs vert et blanc signalisation ne sont pas autorisées.

De même, si vous souhaitez effectuer un changement de destination de l'une des pièces de votre habitation (garage en chambre ou pièce dédiée à une activités professionnelle) vous devez déposer une demande de **changement d'affectation** en mairie

Les infractions au code de l'urbanisme constituent dans leur très grande majorité des délits et sont traitées par les juges du tribunal correctionnel (code de l'urbanisme articles L480-1 à L480-17)

Infos de la CCPEVA-RLPI

Les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le maire au nom de la Commune.

Qu'est-ce qu'un RLPI ?

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (ou RLPI) est le document de référence permettant d'encadrer, au niveau local, les dispositifs relevant de la publicité extérieure.

Ce document d'urbanisme vient fixer par zone les obligations en matière de publicité, enseigne ou de préenseigne. Il permet de renforcer localement les dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Quels supports sont concernés :



C'est une **préenseigne** : elle ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de l'activité et son contenu comporte une indication de direction (fléchage ou autre)



C'est une **enseigne** : elle se trouve sur l'unité foncière (la propriété) de l'activité et son contenu fait bien référence à l'activité



C'est une **publicité** : le dispositif ne se trouve pas sur l'unité foncière de l'activité (exemple une publicité pour une manifestation)

Les Enjeux de ce règlement :

Lutter contre la pollution visuelle, améliorer l'image de la Commune, valoriser le bâti, préserver et valoriser la qualité des espaces à valeur paysagère, limiter en nombre les dispositifs de petit format (moins de 1m²) non pris en compte dans la réglementation nationale.

Intégrer les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques permettre aux 22 maires de la CCPEVA d'appliquer dans les meilleures conditions leur police de l'affichage publicitaire tout en intégrant les contraintes liées à l'animation et à la vie locale.

C'est ainsi, qu'en matière d'affichage associatif, un panneau sera installé route de Vers les Granges, pour les associations ; tout affichage apposé en dehors du panneau sera retiré. Pour les préenseignes, des panneaux de signalétique tels qu'existants pourraient être installés **(1)**, ainsi que pour les associations **(2)**.



(1)



(2)



En France, la Journée Internationale des Forêts est une occasion de célébrer la forêt, l'arbre et le bois et sensibiliser à la multifonctionnalité des forêts.

À cette occasion, la CCPEVA et l'ONF (Office national des Forêts, acteur majeur de la journée internationale des forêts), ont décidé de proposer une visite guidée en forêt, à Saint Paul en Chablais (bois de la Beunaz).

Mieux comprendre les milieux boisés, c'est mieux les protéger en optant pour une gestion respectueuse et pérenne. Ces poumons de la terre forcent notre respect et notre admiration.

Quoi de mieux qu'une bonne bouffée d'air au sein de ce sanctuaire vert !

Cette promenade a permis de re-découvrir les arbres ainsi que leur importance écologique, sociale et économique. Les agents de l'ONF ont ainsi pu échanger avec le public, venu nombreux : Martelage ancestral, affouage, érosion des sols, entretien, boisement, ont été abordés. Une belle occasion également de découvrir le passionnant métier de technicien forestier

Site de la CCPEVA : pour y retrouver toutes les sorties proposées par les services environnement et pays d'art et d'histoire. <https://www.cc-peva.fr/301-tout-l-agenda.htm>

Sur cette image de souche, il est possible de distinguer des cercles clairs et foncés. Ce sont des cernes. Chaque année, l'arbre en fabrique deux : un cerne clair au printemps et un plus sombre en été. Puis au centre de la souche, le cœur (un cercle plein foncé) correspond approximativement aux cinq premières années de vie de l'arbre. Il te suffit donc de compter les cernes et d'y ajouter cinq pour obtenir l'âge de l'arbre.

À toi de jouer !

Retrouvez la solution et d'autres jeux sur notre site internet rubrique actualités.

Ainsi que l'impact des déchets sur la forêt dans la rubrique environnement.





Vous êtes nouvel habitant à Vinzier ? Bienvenue à vous et à votre famille.

Afin de vous connaître et afin d'anticiper les besoins (effectifs scolaires, périscolaires, collège, urbanisme, transports, aides diverses, etc...) nous vous invitons à passer au secrétariat de mairie : un petit questionnaire vous sera proposé auquel nous vous invitons à répondre, en toute confidentialité (composition de la famille, remarques) de manière à répondre au mieux à vos besoins.

Élections-mode d'emploi :



Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale d'une mairie.

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

A noter, chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales de la **mairie de son domicile au moment de son recensement militaire.**

En cas de déménagement, si vous êtes resté dans la même commune, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.

Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.

Vigilance frelon asiatique :

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE **NID PRIMAIRE** **NID SECONDAIRE**

GDS
Asnergie Rhône-Alpes

Mutuelle santé

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose des mesures en faveur du pouvoir d'achat en partenariat avec 5 mutuelles.

Retrouvez toute l'information sur notre site internet, rubrique actualité

La Région Auvergne Rhône-Alpes | Ma mutuelle Région Auvergne Rhône-Alpes

Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes

Informations via notre numéro dédié : **04 2800 2800***

ou sur notre site internet : **auvergnerrhonealpes.fr**

« Ma Santé pour votre commune »

Votre commune se mobilise pour votre pouvoir d'achat

Votre mairie a souhaité vous faire bénéficier d'un tarif avantageux avec une remise exceptionnelle durable sur votre complémentaire santé. Demandez votre devis personnalisé.

Axa distribuera prochainement dans vos boîtes aux lettres une invitation à une réunion d'informations pour une offre dédiée aux habitants de la Commune.

Associations

Association des donneurs de sang bénévoles

Prochain don du sang : vendredi 16 mai et 18 juillet à Larringes

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur le site www.ffdsb.org



Association astronomique du Léman :



La Société Astronomique du Léman a pour but de rassembler les passionnés d'astronomie en Haute-Savoie, en particulier du bassin Chablaisien (Thonon, Evian, Annemasse,) ainsi que la vallée de Morzine dans un cadre amical.

L'activité principale de l'association consiste essentiellement en des sorties mensuelles à **l'observatoire de Vinzier**. Des stages (astronomie, astrophoto) sont organisés et se déroulent à Bellevaux, ainsi que des groupes de discussion sur Signal et des visio-conférences.

Enfin l'association propose des animations dans les centres de loisirs, offices du tourisme ou dans les écoles. Contact et informations : <http://www.astrosurf.com/hautesavoie/>

Association des Parents d'Élèves (APE) :

Chacun des projets proposés, bénéfiques pour tous nos enfants, ont des coûts considérables. La Commune de Vinzier participe à son niveau mais il est souligné l'importance de l'association APE (Association des Parents d'Elèves) de Vinzier. Toutes les manifestations ou actions organisées par l'APE servent à financer ces activités. Concernant la classe de neige, projet au coût le plus important, il est nécessaire de l'anticiper afin d'arriver à le financer. Chaque enfant bénéficiera au cours de sa scolarité à l'école de Vinzier, de cette opportunité, qui pourrait bien entendu évoluer en tout autre type de voyage, à savoir classe verte ou classe découverte (projets qui resteraient tout de même onéreux.) Mobilisons-nous pour faire de chaque manifestation de l'APE une réussite...

Parmi les manifestations proposées, un bal a été organisé mi-avril et la traditionnelle soirée d'Halloween aura lieu fin octobre. L'APE participera aussi à l'organisation de la course de caisses à savons, en collaboration avec le comité des fêtes, à l'occasion de la fête de la Saint Pierre.

D'autres actions peuvent être ouvertes à toute personne extérieure et un simple geste peut contribuer à aider l'association dans le financement de ses activités. C'est le cas notamment de la foire aux vins en ligne, ou chacun commande ce qu'il souhaite, un pourcentage du coût des ventes étant reversé à l'APE. Un lien sera prochainement communiqué et disponible sur le site de la Mairie de Vinzier dans l'onglet enfance/scolarité. N'hésitez pas à en parler autour de vous...

Événements passés



11 NOVEMBRE 2024 :

Commémoration de l'armistice
ayant mis fin à la guerre 14/18



23 NOVEMBRE 2024 : soirée dansante , fondue géante organisée par le comité des fêtes et animée par Allrytmics : un très bon moment convivial intergénérationnel en musique

A vos Agendas...

8 mai à 18h30 : commémoration de l'armistice 1939/45

1er juin: sortie de la fête des mères- informations en mairie à venir

21 juin dès 8h30 : journée environnement avec animations par le CPIE Chablais et la CCPEVA

29 juin: course de caisses à savons , à l'occasion de la fête de la St Pierre (organisée par le CDF)

Courant juillet: ciné plein air au stade (organisé par le CDF)- date à confirmer

État Civil

Ils nous ont quittés...



Marie-France PERRIMOND, 75 ans, le 24/09/2024, Vers les Granges

Gérald CÉRIA, 76 ans, le 29/09/2024, Mérou

Marie-Christine DUCRET, 59 ans, le 30/11/2024, Mérou

Bienvenue à :

Esteban GÉRY, le 03/10/2024, fils de Victor GÉRY et de Estelle KEDZIA, Le Bouton d'Or

Elisabeth WILSON, le 25/10/2024, fille de Andrew WILSON et de Emma JOHNSON, La Lopie

Louna MICAUX, le 11/12/2024, fils de Kilian MICAUX et de Estelle DANNET, La Lopie

Romane DUTRUEL, le 29/01/2025, fille de Guillaume DUTRUEL et Corinne CHEVILLEY, Vers les Granges

Luce BORNAND VAN RHIJN, le 08/02/2025, fille de Ludwig VAN RHIJN et de Valentine BORNAND, Chez les Girard

Tous nos vœux de bonheur...

Christophe ROSSI et Janyce KURKDJIAN, le 08/02/2025, Vers les Granges



Au pays d'Évian en 1730 – Alain Guiraud

... « **La médecine et la pharmacie à l'époque.**

Les vins et les eaux de vie servent de médicaments. Le cidre est réputé pour le rhumatisme. À l'exclusion des préparations alcooliques, les fruits utilisés comme remèdes sont souvent sauvages : les belosses, prunes acides, étaient utilisées contre la leucorrhée, les refroidissements et l'indigestion... Le cerisier a bonne réputation surtout celui à fruits noirs : les noyaux qu'on avale « ramonent » l'intestin ! La décoction de queues de cerise possède des vertus semblables et fait pisser. De plus, elle résorbe l'hydropisie et calme la toux ; les feuilles de cerisier ou de noisetier appliquées sur une blessure arrêtent le sang. Contre les tumeurs, on applique de la résine de cerisier détrempée dans du vinaigre... Contre la dysenterie, il faut manger des coings crus... l'eau de noix est souveraine contre la jaunisse, la suffocation, le mal d'estomac, la dysenterie, les vertiges et les palpitations. On la confectionne avec des noix vertes écrasées grossièrement avec un peu de sel, mises dans un lieu humide et distillées au bain marie quand leur vient un duvet blanc. Le distillat mis en bouteille avec du sucre est exposé durant un mois au soleil... » !

La suite au prochain numéro !

Objet insolite !

Mais quel est cet objet ?

En rapport avec un article de ce journal...



Réponse dans la rubrique actualité du site internet

Et la Photo Souvenir...

Année scolaire 1973 – 1974

Les reconnaissez-vous !



Conception : Commission communication

Contact mairie : ☎ 04 50 73 61 19 ✉ mairie@vinzier.com
Site : www.vinzier.com <https://www.facebook.com/vinzier>